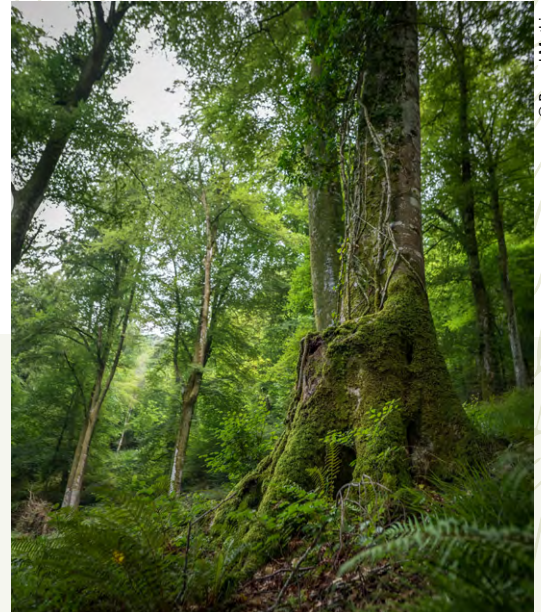


→ Forêt communale de Lourdes Un sanctuaire pour la biodiversité

Haut lieu de pèlerinage et de spiritualité, la commune de Lourdes s'engage pour 99 ans dans une gestion exemplaire de plus de 1 000 hectares de chênaie-hêtraie pyrénéenne. Appuyée par l'ONF et Nature en Occitanie, elle y promeut une sylviculture fine et sans coupe rase ainsi que de vastes superficies en libre évolution. Ces approches sont favorables à la biodiversité exceptionnelle du site, comme le nocturne Grand Murin, le discret Desman des Pyrénées ou encore la Rosalie, un majestueux coléoptère. Le projet permet à la commune et ses partenaires d'être plus ambitieux et soutient une évolution vers un modèle de gestion plus écologique.

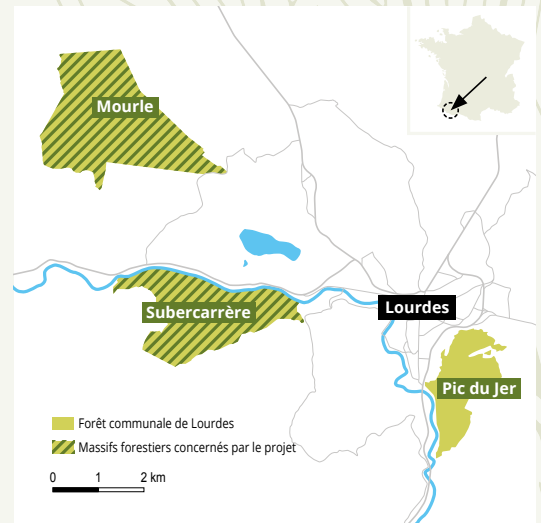


© Pascal Mathieu

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet permet la fédération des acteurs du territoire autour d'un nouveau plan d'aménagement renforçant la prise en compte de la biodiversité. Il s'organise autour de 5 objectifs :

- 1. Mieux protéger la biodiversité :** augmentation du réseau de conservation par le financement de 1 215 arbres-habitats vivants (permettant d'atteindre un seuil ambitieux de 10 arbres-habitats vivants/ha sur 174 ha) et de 157 ha en pleine naturalité (portant le total en libre évolution à 234 ha, soit environ 20 % de la surface forestière, dont près de 130 ha d'un seul tenant) ;
- 2. Faire évoluer la gestion productive :** appui à la conversion en futaie mélangée à couvert continu (SMCC) sur l'ensemble de la surface en production, soit près de 700 ha ;
- 3. Développer les connaissances :** études de renforcement des connaissances sur le massif forestier de Mourle, menacé mais encore trop méconnu (inventaire et suivi de coléoptères et champignons saproxyliques, chauves-souris et oiseaux), suivi de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) ;
- 4. Éduquer :** sensibilisation du public, essentielle dans cette forêt très fréquentée, déployée à travers des panneaux pédagogiques et des sorties nature, invitant chacun à découvrir et respecter ce sanctuaire de vie ;
- 5. Pérenniser les engagements** par une gouvernance partagée, la révision du plan d'aménagement, et la signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) d'une durée de 99 ans.



Partenaires

- Commune de Lourdes ;
- Association Nature en Occitanie ;
- Office National des Forêts ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie ;
- Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) ;
- ProSilva.



Activités et résultats attendus

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE
Mieux protéger la biodiversité	- Désignation de 157 ha additionnels en pleine naturalité - Marquage de 1 215 arbres-habitats vivants additionnels sur 174 ha	- Surface des îlots de pleine naturalité - Nombre d'arbres-habitats vivants désignés - Cartographies
Faire évoluer la gestion productive	694 ha gérés en SMCC - Mise en place et suivi de placettes permanentes - Formations à la SMCC	Surface gérée en SMCC
Développer les connaissances et éduquer	- Inventaire et suivi de taxons indicateurs - Suivi d'un réseau de placettes IBP - Élaboration de panneaux de sensibilisation à la biodiversité forestière - Organisation de 4 journées de sensibilisation	- Rapports et résultats des inventaires de suivi - Rapports synthétiques des « sessions nature »
Pérenniser les engagements	- Réunion de 4 comités de pilotage - Révision du plan d'aménagement actuel et maintien des pratiques jusqu'en 2125 - Engagement devant notaire (ORE)	- Calendrier et compte-rendu des réunions - ORE signée - Plans d'aménagements successifs



Métriques d'impact

INTITULÉ	ESTIMATION
Montant investi sur le projet	616 k€
Durée d'engagement	99 ans
Surface de la propriété forestière en gestion durable	1 222 ha
Espace-temps de conservation effective de la Biodiversité	18 226 années-ha (en cours de validation)
Sauvegarde des espèces à Haute Valeur de Conservation	Pic noir, Rosalie des Alpes, Oreillard montagnard et Grand murin, Desman des Pyrénées, Écrevisse à pattes blanches



© Jacques Martin

Pic noir



Chronogramme

	2026-2027	2046	2056	2125
Terrain	- Matérialisation des îlots de pleine naturalité - Pose des panneaux - Formations à la SMCC			
	Identification et marquage des arbres-habitats vivants			
	- Journées de sensibilisation - Mise en place et suivi d'un réseau de placettes permanentes			
Suivi	- Inventaires et suivis scientifiques - Suivi et évaluation du projet			
Durabilité	- Révision anticipée du plan d'aménagement - Signature d'une ORE de 99 ans	Maintien des pratiques lors des révisions des plans d'aménagements		
	Comités de pilotage			